6 PAGES 5 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.28 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / Un an
Nord et Départements limitrophes . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Lundi 30 Décembre 1907

LA PAIX

Plus se fait sentir, dans le monde, le besoin de vivre en paix, plus les nations se préparent en vue d'une guerre toujours possible, ce moyen étant le seul dont elles disposent pour tenir en respect de peu scrupuleux voisins.

Il est un fait avéré, c'est qu'une nation guerrière, qui s'est agrandie à la suite de combats heureux, entend conserver sa suprématie, et ne le peut qu'à condition de rester armée. De leur côté, les nations lésées par la nation conquérante ayant pour objectif de lui reprendre les pays qu'elle s'est annexés, entretiennent leurs armées sur le pied de guerre. Enfin certains Etats, désireux d'acquérir des colonies, afin d'y déverser le trop plein de leurs populations, ou d'étendre leur commerce dans des pays exotiques, qui s'obstinent à fermer leurs portes aux étrangers, se proposent de vaincre cette obstruction au moyen d'une guerre.

C'est en faveur de la devise *Plus de bien-être* qu'on voit s'exercer un peu partout cette fiévreuse activité. Le malheur, c'est qu'en agissant ainsi, les peuples vont précisément à l'encontre de leurs désirs, le bien-être véritable étant un privilège qu'on ne peut acquérir qu'en temps de paix.

En effet, les citoyens d'une nation ont tout à perdre à faire la guerre, même quand ils sont sûrs de vaincre : 1° parce qu'ils n'ont pas à prétendre une part de l'indemnité réclamée à la nation vaincue, cette indemnité étant destinée à enrichir le trésor de guerre; 2° parce que c'est toujours à leur charge que sont mis les frais de la campagne entreprise, frais que l'Etat se fait rembourser au moyen de l'impôt.

Il est certain que si l'on s'en rapportait à un referendum sur la nécessité de déclarer la guerre, c'en serait fini à jamais des conflits armés entre nations, non que tout le monde fût d'accord sur ce point, mais parce que les patriotes les plus fanatiques, les chauvins, pour les appeler par leur nom, ne formeraient qu'une infime minorité, composant exclusivement le clan des gens que la guerre fait vivre ou enrichit : soldats de carrière, financiers, fournisseurs des armées, etc...

Le socialisme, c'est tout à sa gloire, a pour principe d'émanciper l'ouvrier, c'est-à-dire de le faire bénéficier de la totalité du fruit de son travail en le dégageant des entraves du patronat. Or, comme cet objectif ne peut être atteint que quand l'ordre règne, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, les socialistes sont tout à fait opposés à la guerre. On est par conséquent mal venu à nier que le jour où le socialisme parviendra à s'implanter dans chaque nation la guerre ne sera plus considérée que comme un anachronisme.

Nous ne croyons pas cependant que le pacifisme des Frédéric Passy et des d'Estournelles de Constant obtienne jamais un résultat positif, et cela parce que la persuasion a trop de mauvaises chances d'être vaincue quand elle se heurte à de cupides intérêts ; mais nous rendons hommage à l'esprit d'abnégation de ces apôtres de la paix, qui, dédaignant les clameurs des outranciers de la guerre, se vouent tout entiers au triomphe d'une si belle et si noble cause.

A ce sujet, nous trouvons qu'on a tort de tourner en ridicule les conférenciers de La Haye. N'oublions pas qu'il y a un demi-siècle on n'eût pas admis la possibilité de voir se réunir les délégués de quarante et quelques puissances en vue de parler des moyens, non de supprimer la guerre, du moins de la réglementer : le présent est certainement en progrès sur le passé, progrès que le temps et les circonstances rendront par la suite plus sensible.

Au surplus, où la force règne, la raison perd ses droits ; aussi la force seule peut-elle obliger les gouvernements qui s'appuient sur cette base instable à se montrer, dans la mesure du possible, plus ménagers de la vie de leurs citoyens et plus disposés à les traiter avec humanité. Seulement, il faut bien le dire, tant que des monarques détiendront la toute-puissance, qu'ils jouiront du droit, peu enviable, de lancer, sur un signe, des millions d'hommes armés sur leurs frères en humanité, il ne faudra pas concevoir l'espoir de fonder une paix durable, laquelle, pour parler comme Proudhon, doit avoir tout le monde pour auteur et complice.

Il faut également tenir compte des rivalités existant entre les peuples qui ne professent pas la même religion. Parlez de paix à des musulmans, vous les verrez hausser les épaules, le Coran leur enjoignant de ne céder qu'à la force. Ce que nous disons, du reste, des musulmans, nous pourrions le dire des catholiques, dont les sentiments belliqueux sont tels que s'ils revenaient au Pouvoir, ce serait pour inscrire la *revanche* en tête de leur programme.

Que penser enfin de la mentalité d'un Guillaume II, par exemple, qui déclare, à qui veut l'entendre, ne professer que des sentiments pacifiques, et qui, tout en souriant à la paix, augmente ses effectifs de terre et de mer dans de colossales proportions ! Que ferait donc ce souverain, s'il était animé de sentiments belliqueux ?

Il faut aussi se défier de l'antagonisme de races, dont les Japonais et les Américains nous offrent un exemple en voulant s'assurer l'Empire du Pacifique, la plus grande voie commerciale du monde, quand aura été percé le canal de Panama.

Ainsi que le dit un de nos confrères, qu'on le veuille ou non, la vie de toutes les nations est liée et tend de jour en jour à l'être plus intimement. Lorsqu'un conflit s'élève sur un point quelconque du globe, sa répercussion se fait sentir dans tout le reste de notre planète, et les peuples qui pouvaient se croire les plus étrangers aux chocs d'influences adverses, se trouvent quelquefois, du jour au lendemain, en face de situations nouvelles les intéressant directement.

C'est pourquoi il est absolument nécessaire, surtout dans un pays de suffrage universel, comme le nôtre, que nous nous tenions au courant des questions extérieures et que nous cherchions à dégager la répercussion que peut avoir pour notre pays la politique suivie par d'autres puissances.

Espérons que le voyage de l'escadre américaine dans les eaux californiennes ne comportera pas les suites funestes que la presse japonaise nous fait pressentir. Certes, s'il ne fallait compter qu'avec les protestations d'amitié officielles, aucun choc entre ces deux puissances ne serait à redouter ; malheureusement les violences voulues de la presse nipponne sont plutôt faites pour aggraver la situation que pour aplanir les difficultés, et nous savons tous quelle influence exerce la presse sur un peuple, surtout quand elle n'a d'autre but que de l'affoler.

G. POTRON.

Hier & Aujourd'hui

Mgr BATTIFOL

Bientôt un grand silence planera sur l'Eglise de France ; silence de mort.

Pie X, jouet entre les mains de la Congrégation, frappe à la tête. L'Institut catholique de Toulouse était dirigé par un prêtre de haute science et de grande vertu ; il voulait concilier l'esprit scientifique et l'esprit de tradition ; il avait bien pu combattre certaines propositions de l'abbé Loisy, mais en affirmant, néanmoins, les droits imprescriptibles de la critique.

Ses directions à l'Université catholique de Toulouse, faisaient se projeter sur la philosophie scolastique et la théologie selon Thomas d'Aquin, trop de lumière. Dénoncé comme « modernisté » par des inquisiteurs — de l'envergure de ce recteur de l'Institut catholique de Lille, — Mgr Battifol vient d'être destitué par Rome.

Les feuilles cléricales déclarent que la mesure a été prise « conformément au désir des évêques protecteurs de l'Institut... sur la prière du cardinal Merry del Val ».

Mais, le correspondant du « Times », dont on sait la sûreté d'information, nous apporte une autre version. Le Pape, à la suite de délations du clergé français, a demandé « proprio motu » aux évêques protecteurs — de se dispenser des services de M. Battifol. Les évêques, ajoute ce correspondant, tout en exécutant les ordres du pape, se demandent jusqu'où pourra aller l'intrusion de Rome, dans les affaires de l'Eglise de France.

Il y a une nuance. Les prélats sommés de renvoyer un savant distingué qu'ils considéraient comme l'honneur de leur Université, se sont contentés de solliciter sa démission. Moins souple que les archevêques et les évêques des diocèses auxquels on imposa leur démission, M. Battifol résista ; il préféra être frappé.

Jusqu'à quel degré d'avilissement tomberont donc les évêques français ?

G. DESMONS.

CHOSES ET AUTRES

L'ESPRIT DE M. CLÉMENCEAU

Notre Premier est incorrigible. La légèreté de son esprit, la causticité de ses à-propos et de ses saillies sont depuis longtemps légendaires au Parlement. M. Clémenceau a le mot pour rire ; il a aussi le mot qui cingle. Nul mieux que lui n'excelle à sauver une situation difficile rien qu'avec un mot drôle, lancé avec un air pince-sans-rire que ceux de son entourage connaissent bien, parce qu'ils en ont souvent pâti. « Il a dû naître comme les poissons rouges, en faisant la pirouette ! » disait de lui l'évêque Freppel, cet austère vieillard que le jeune Clémenceau, déjà « le tombeur de ministères », n'avait pas épargné plus que les autres mais qui, en homme d'esprit, savait sourire et ne pas se fâcher d'une flèche bénévole.

M. Clemenceau fut souvent tout le premier à souffrir de ses ironies que ne lui pardonnaient pas toujours ceux qui en étaient victimes. Tout le monde connaît la fameuse aventure de l'élection de 1885 à la présidence de la chambre, où il échoua à égalité de voix contre M. Méline, qui fut élu au bénéfice de l'âge. L'actuel président du Conseil perdit ce jour-là la partie pour avoir mécontenté la veille un député de ses amis qu'il avait surpris au buffet très occupé à empocher des sandwichs dans la poche de sa redingote. Doucement, Clémenceau s'était approché par derrière et s'était amusé à subtiliser un à un les petits pains, pour les passer aux assistants, très amusés de l'aventure. Lorsque chacun fut servi, Clémenceau frappa sur l'épaule du député confus : « N'en jetez plus, mon cher collègue ! lui dit-il, nous ne savons plus où les mettre ! » C'est ainsi que, pour un bon mot, l'incorrigible facétieux perdit une voix, et par suite rata la présidence de la Chambre.

Ces joyeusetés sont loin. La soixantaine a sonné depuis longtemps pour M. Clémenceau, qui s'en est consolé en devenant président du Conseil, et même, selon son expression, « le premier des flics de France », mais sa verve endiablée n'a pas désarmé. Il ne se passe pas de jour sans qu'une facétie nouvelle ne vienne égayer la monotonie des séances de la Chambre. Voici quelques-unes des dernières pondues, qui me sont, à l'instant même, contées par un sénateur de mes amis.

Le jour de la proposition Charles Benoist, pour la réduction des 15.000 francs de l'indemnité parlementaire, des noms d'oiseaux tels que : « chameau ! salaud ! cochon ! vendu !... » avaient volligé dans l'hémicycle ; il fut même question de quelques duels... « — Eh ! laissez donc ! dit M. Clémenceau à quelqu'un qui, gravement, le consultait, ils n'échangeront pas leurs 15.000 balles sans résultat ! »

Les collaborateurs immédiats du président du Conseil ne sont pas à l'abri de ses pointes. Un soir, M. Clémenceau arriva tout réjoui au Luxembourg, et à tous les sénateurs qu'il rencontra, il ne manqua pas de dire : « Ah ! mon cher Guyot-Dessaigne vient d'avoir un succès, tout à l'heure à la Chambre... Un succès phénoménal !... » Quelques-uns s'empressèrent d'aller complimenter le ministre de la Justice de son éloquence. Or, c'était précisément le soir où M. Guyot-Dessaigne avait eu une syncope, d'ailleurs sans gravité, mais qui avait occasionné, parmi les députés, un moment de bien compréhensible émotion.

M. Clémenceau adore altérer le nom de ses collègues. C'est ainsi que M. Dujardin-Beaumetz est nommé par lui Beaumetz-Dujardin ; il appelle M. Caillaux, M. Cailloux, sans doute à cause de la nudité de son crâne. Quant à M. Milliès-Lacroix, il s'obstine à ne le nommer que Milliès tout court ; comme on lui en demandait la raison, il expliqua : « C'est qu'il n'a pas mérité la croix ! »

Son grand plaisir est encore de taquiner les ministres qui sont à ses côtés, lorsqu'ils prononcent un discours, de leur place. Chaque fois que M. Guyot-Dessaigne veut prendre la parole, on voit aussitôt M. Clémenceau la tirer tant qu'il peut par les basques de sa redingote. Parfois même, il accompagne son geste d'un « ferme ça ! » énergique.

M. Caillaux a l'habitude, lorsqu'il cause, debout, à la Chambre, de scander ses phrases en frappant du bout de l'index sur la table. Délicatement, M. Clémenceau glissa, un jour, son encrier sous la main du ministre des Finances. Au beau milieu d'une période oratoire, M. Caillaux ne manque pas de piquer le doigt dans l'encre, et d'éclaboussé copieusement le devant de son gilet, à la grande joie de l'incorrigible.

Nous continuerons, un de ces jours, la série de ces citations, qui ne manquent pas, n'est-il pas vrai, d'un certain charme. M. Clémenceau, malgré son esprit, ne sera sans doute pas immortel. Mais s'il meurt, ce sera, n'en doutez pas, en accomplissant des tours d'esprit.

CHRONIQUE

THIMA

L'air était brûlant et lourd, le sirocco soufflait sur Alger, et, son service terminé, le lieutenant Marc Langlois s'éloignait de la caserne, escomptant d'avance les heures bonnes qu'il allait passer dans sa petite maison si fraîche de Mustapha. Tout à l'heure, il serait là, à l'abri de la réverbération, écoutant le murmure de l'eau retombant dans la vasque qui ornait la cour intérieure, savourant la boisson glacée que sa petite Thima, probablement, lui aurait préparée ; et celle-ci auprès de lui, parée comme une almée, chantant une mélancolique romance arabe au rythme énervant par sa monotonie et captivant par son étrangeté.

Thima, cette gamine de quinze ans, qu'un jour, las des aventures banales, il avait presque ramassée dans la rue et dont il fait à la fois sa servante et sa maîtresse, supposant qu'une fille, ainsi à demi-sauvage, cumulerait à ravir les deux emplois.

Malheureusement, la réalité n'avait pas absolument concordé avec le rêve ; Thima possédait plus de défauts que de qualités ; elle était gourmande, paresseuse, colère et désordre, ce qui, naturellement, la faisait gronder sans cesse par son seigneur et maître ; mais, bah ! le nuage disparu, elle redevenait douce, affectueuse, câlineuse même... et le bizarre ménage continuait d'aller au petit bonheur de l'instant présent.

Cependant, l'officier avait une faculté particulière : de loin, il voyait tout en beau, et chaque fois qu'il allait retrouver sa Thima, son imagination la lui montrait douée de toutes les perfections.

Cet après-midi donc, comme d'habitude également, quand il aperçut sa maîtresse affalée sur des coussins, vêtue d'une robe malpropre et toute décoiffée, tandis qu'autour d'elle c'était un assemblage d'objets les plus disparates : un ruban traînait dans de la confiture, un tambourin émergeait de linges souillés, et un peigne touchait une grenade épluchée ; il ne put s'empêcher de manifester son mécontentement.

— Thima, appela-t-il.

Elle ne bougea pas, n'entendant rien ou ne voulant rien entendre, jouant à la personne fatiguée et assoupie.

— Thima ! reprit-il plus haut en s'approchant.

— Eh bien, quoi, qu'est-ce que tu veux ? fit-elle enfin, en s'étirant comme une chatte.

— Voyons, à cette heure-ci, je te trouve dans cet état, cela n'a pas de nom... je me fâcherai, tu sais.

Elle ne répondit pas.

— Tu n'as pas honte, continua-t-il, tu te vautres dans la saleté, tu ne t'es pas même lavé les mains. Et dans la maison, tout est épars !... Je commence à en avoir assez de cette existence, sache-le, et il faut que cela change.

Alors, la petite, avec une colère froide, appuyant sur les mots :

— Cela ne changera pas, voilà.

— Tu dis ?...

— Je dis que cela ne changera pas, voilà !

— Et pourquoi, s'il te plaît ?

— Parce que je ne veux pas.

— Et moi, je veux le contraire.

— Je ne céderai pas.

— C'est ce que nous verrons.

— Je ne céderai pas, répéta-t-elle, obstinée.

— Oui, eh bien, c'est tout vu... va-t'en !

Thima s'était relevée d'un bond.

— Tu me chasses ! s'écria-t-elle.

— Oui, et tout de suite, va-t'en !! !! ! clama Marc exaspéré.

— C'est bien, je m'en vais... mais ne crois pas me plus entendre parler de moi ; mon père Mohammed ben Akri, mes trois frères, Ibrahim, Yousef, et Mustapha et aussi mes quatre cousins : Saad, Messaoud, Mahassi et Osman, descendront de la Kasbah et sauront bien me faire rendre justice. Un roumi ne prend pas une fille de Mahomet pour la jeter à la porte quand cela lui plaît... apprends-le... et « Allah seul est grand !!! ».

— Oui, c'est convenu, mais, en attendant ?... moi le camp et plus vite que ça. Et quant à ta smalah, elle peut venir, elle ne me fait pas peur ! cria le lieutenant à la petite qui, pieds nus, échevelée, avec un recul d'animal, se sauvait déjà.

***

Le premier accès de rage passé, Marc Langlois fut plutôt ennuyé. Quelle sotte histoire ! Il aurait bien dû se douter aussi que la différence de race créerait toujours, entre un homme comme lui, et une femme comme Thima, une infranchissable barrière ; et quel le mauvaise idée d'avoir pris cette bédouine, de lui avoir donné presque des droits.

Qu'en résulterait-il, maintenant ?

Toute cette famille d'« arbis » allait probablement lui tomber dessus, crier, pour les besoins de la cause, à la vertu outragée, et exiger une réparation, en un mot, le faire chanter.

Sans doute, ils demanderaient de l'argent, et cela serait encore le moindre mal... ou bien ils feraient du scandale, ce qui serait d'un détestable effet vis-à-vis de ses supérieurs... qui sait... — son imagination se montait — ils l'assassineraient peut-être... est-ce qu'on peut répondre de ces gens farouches et brutaux !

Et le lieutenant, tout en ruminant ces diverses pensées peu réjouissantes, restait immobile, assis à la même place où se tenait Thima à son arrivée, ne remarquant plus le désordre qui l'entourait, ne prenant plus garde aux malpropretés qu'il coudoyait.

***

Une heure, puis deux s'écoulèrent ainsi ; mais soudain, un bruit de voix le fit tressaillir, et aussitôt, drapés dans leurs burnous blancs, brandissant des matraques, huit grands diables d'Arabes firent irruption dans la maisonnette, et se campèrent devant lui.

Thima les guidait.

Tout ce monde criait, gesticulait, en roulant des yeux féroces, tandis que Marc, malgré son maintien crâne, sentait redoubler ses appréhensions. Tantôt l'un d'entre eux s'avançait, essayait de parler, mais l'officier ne comprenant pas l'arabe, nulle réponse ne cuivait la question, et de nouveau, Mohamed ben Akri, *ses fils et ses neveux*, discutaient tous à la fois, avec de temps en temps des exclamations telles que : « Allah illa Allah ! Allah hou akbar... » C'était une cacophonie imommable... et cela menaçait de durer longtemps.

Marc Langlois, à la fin impatienté, interpella Thima.

Enfin, toi, parle ; qu'est-ce qu'ils disent, qu'est-ce qu'ils me veulent

Mais la petite qui, depuis son retour, paraissait terrorisée, ne put que désigner un de ses cousins et murmura :

— Saad.

Celui-ci, alors, dans un français barbare, commença :

— Ecoute... Allah z'toi propice... et à nous aussi propice... écoute, père Thima la, oncle à moi, Mohammed veut, espère, supplie, que toi prendre encore Thima... sois bon, le Prophète commande... pardonne fera plus, sera douce, soumise, travailleuse, et, quand non... bats, tape dessus, femme a besoin temps en temps... mais prends fille, te prions tous.

Le lieutenant, tout à coup, éclata de rire. Ces Bédouins, qui ne comprenaient pas ce que disait Saad, mais qui s'en doutaient et cherchaient à mettre leurs physionomies à l'unisson, étaient si cocasses... et puis ce dénouement était si imprévu, que le jeune homme, soulagé, se trouvait emporté par la réaction de ses terreurs passées.

Les Arabes ne savaient plus ce que signifiait cette hilarité intempestive, et ce fut réellement craintif que Saad reprit :

— Alors... oui ou non... tu prends ?

— Mais oui, mes amis, c'est entendu, interrompit Marc, heureux de s'en tirer à si bon compte, je pardonne à Thima. Allons, viens, toi.

Et comme la petite se précipitait vers lui :

— « Ah ! non plus tard, avant tout, va te laver.

Frédéric BERTHOLD.

ECHOS

CANARIS !

Pensiez-vous qu'il y eut à Paris tant de serins ? Ils sont, paraît-il, plus de cent mille. Ces cent mille serins consomment journellement environ pour 11,000 francs de mouron. Des terrains ont dû être spécialement appropriés à la culture de cette plante entre Suresnes et Courbevoie. Pour l'Europe entière, le nombre des « fifis » de tous plumages et de toutes valeurs s'élève à trois millions.

Nous parions, naturellement, des seuls serins à plumes.

LE NEZ ET LE CARACTERE

D'après un savant observateur, la forme du nez serait un indice du caractère. Jugez plutôt.

Le nez aquilin, en bec d'aigle, dénote la force et le courage. Le nez évasé et plissé du bout signifie l'ironie et l'hilarité.

Le nez mince, sec, difforme : la peur ou la lâcheté.

La narine étroite, nacrée, diaphane, dénonce la volupté ; et large, elle indique l'énergie et l'amour du travail.

Quand le nez s'attache au front par une ligne nettement courbe, son propriétaire est presque toujours un excentrique et quelque peu prédisposé à la folie.

Enfin, celui qui voit son appendice nasal orné d'excroissances a un caractère irritable.

LE DISCIPLE

Il y a peu de temps qu'on a enterré la gouvernante d'Alfred de Musset, Mme Martellet, dont le dévouement au célèbre poète fut si touchant.

La charmante femme racontait souvent cette triste anecdote.

Le jour de la mort de l'auteur des *Nuits*, un collégien se présenta au domicile du poète.

— Je voudrais voir M. de Musset, dit-il timidement à la gouvernante.

— Hélas ! monsieur, il vient de mourir, lui répondit celle-ci en pleurant.

Le jeune homme demeura atterré, puis dit :

— Excusez-moi, madame. C'est vraiment une fatalité ! J'étais venu plein de confiance, pour demander quelques conseils au maître, et voilà que...

Il ne put achever ; les larmes l'étouffaient.

Apitoyée, Mme Martellet lui demanda son nom.

— Oh ! vous ne me connaissez pas, fit-il, et mon nom ne vous apprendra rien. Je m'appelle Villiers de l'Isle-Adam.

LES RETARDS DE L'OUEST

Simple extrait d'une interview prise par un contrôleur à un fonctionnaire de la Compagnie de l'Ouest :

« Nous préférons, d'une manière générale, le retard à la catastrophe. »

Nous aussi. D'une manière générale et même particulière.

Le Budget au Sénat

La discussion de la loi de Finances. - L'évaluation des propriétés non baties. - Discours de M. Caillaux. - Les modifications à la loi de Finances.

SEANCE DU MATIN

Paris, 29 décembre. — En hors-d'œuvre, le Sénat a adopté, ce matin, le budget de l'Algérie et un projet grâce auquel, quand une justice de paix sera descendue de classe, son titulaire conservera sa classe à titre personnel.

Et le Sénat a abordé la discussion des dispositions votées par la Chambre puis introduites, à la demande du gouvernement, dans la loi de finances, qui ordonnent une nouvelle évaluation des propriétés non bâties.

Ces dispositions comportent totalisation du revenu des propriétés possédées dans chaque commune par un même contribuable. On y a vu un procédé d'acheminement vers l'impôt sur le revenu.

M. DENOIX avait préparé un contre-projet aux termes duquel les terres auraient été taxées par hectare selon leur nature : terres de luxe (chasses, parcs, etc.), 7 fr. ; terres de travail (labour, vignes, etc.), 2 fr. 50 ; terres productives sans travail (bois étangs, etc.), 1 franc ; terres incultes (landes, bruyères), 0 fr. 50. C'est simple et clair.

C'est injuste, a fait remarquer M. CAILLAUX. Un jardin à Passy doit payer plus qu'un potager à Landrisiau, il est inadmissible de faire payer la même taxe à un parc près de Fontainebleau et à un bois de sapin en Auvergne ; le clos Vougeot doit être plus lourdement taxé que les vignes d'où ne viennent que de menues piquettes.

Après quelques mots de M. POINCARE, qui appuie les observations du ministre des Finances, l'article 1er du contre-projet est écarté, les autres sont retirés par leur auteur.

L'amendement Touron

M. TOURON, sénateur progressiste de l'Aisne, propose alors une autre solution. Les évaluations cadastrales actuelles, il en convient, ne concordent pas avec la réalité des choses. Qu'on les révise, rien de mieux, mais pourquoi totaliser le revenu de toutes les terres dépendant d'un même contribuable. C'est une complication inutile et dont le résultat n'aura qu'une valeur éphémère, les propriétés étant, sans cesse, morcelées.

M. TOURON dépose l'amendement suivant :

« Dès la promulgation de la présente loi, l'administration des contributions directes procédera, dans tous les départements, à une nouvelle évaluation du revenu des propriétés non bâties de toutes les communes, en commençant par celles dont les conseils municipaux auront demandé l'exécution de ce travail.

La nouvelle évaluation sera faite et ses résultats seront appliqués, pour chaque commune, au fur et à mesure de l'achèvement des opérations, dans les conditions prévues par les lois et règlements sur le cadastre.

Les contribuables seront admis à réclamer contre le classement qui aura été attribué à leurs propriétés pendant six mois, à dater de la publication du premier rôle dans lequel les résultats de la nouvelle évaluation auront été appliqués, et pendant trois mois à partir de la publication des deux rôles suivants. Ces réclamations seront présentées et inscrites suivant les règles applicables aux réclamations cadastrales. »

Discours de M. Caillaux

Le ministre combat l'amendement Touron

Le gouvernement n'apporte aucun parti pris dans cette affaire. Le but qu'il poursuit est d'opérer pour la propriété non bâtie une revision des évaluations analogue à celle qui a été entreprise et menée à bien, il y a une vingtaine d'années, pour la propriété bâtie. Puis, cette revision faite, de soumettre au Parlement un projet de réforme profonde de la contribution foncière non bâtie.

Ainsi donc, il ne s'agit pas actuellement de procéder à cette réforme, il s'agit de la préparer, de la rendre possible.

Le gouvernement n'a pour le moment aucun préjugé pour ou contre telle ou telle des solutions qu'il faudra envisager finalement. Il ne se préoccupe que des meilleurs moyens d'effectuer cette mission des évaluations qui, de l'avis unanime, est la préface indispensable de toute réorganisation de l'impôt.

Pour déterminer ces moyens, nous avons à tenir compte de deux sortes de considérations : d'une part, la dépense, d'autre part, les procédés administratifs à mettre en jeu.

Le système proposé par le gouvernement n'entraînera qu'une dépense de 3 millions environ.

Au contraire, les calculs faits par le service des contributions directes établissent que, si l'on adoptait le système que préconise M. Tournon, on devrait compter sur une dépense de 35 à 36 millions.

Il n'est donc pas possible d'y songer.

L'orateur passe au second point, c'est-à-dire à l'examen des procédés administratifs destinés à assurer la revision des évaluations.

Le système que défend M. Touron et qui paraît répondre aux désirs d'un grand nombre de sénateurs est, à coup sûr, satisfaisant pour l'esprit, mais le ministre le croit impraticable.

L'AMENDEMENT TOURON ADOPTE

Après un échange d'observations entre MM. Bonnefille, Poincaré, Touron et Caillaux sur les avantages respectifs de l'évaluation de la valeur locative ou du revenu net moyen ou encore des procédés global ou parcellaire, l'amendement de M. TOURON est adopté par 135 voix contre 129.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est reprise à deux heures quarante, sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

La dévolution des biens

BRIAND, ministre de l'Instruction publique, dépose le projet de loi, adopté par la Chambre, sur la dévolution des biens ecclésiastiques.

M. Jean DUPUY lit son rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre relatif aux sociétés de crédit agricole.

L'urgence est déclarée et le projet est ADOPTE.

La loi de finances

On revient à la loi de finances.

Les articles 3 à 8 étant écartés par suite de l'adoption de l'amendement de M. Touron, on passe auxarticles 9 et 10 qui sont ADOPTES.

Les fonds de garantie pour les accidents du travail

La commission des finances a introduit dans la loi de finances un article relatif à l'alimentation du fonds de garantie pour les accidents du travail.

M. FESSARD demande au Sénat d'approuver cette addition.

Le fonds de garantie des accidents du travail est une caisse alimentée par une taxe prélevée sur les industriels et les commerçants, et qui est destinée à assurer le paiement des rentes ou indemnités dues à des travailleurs à la suite d'accidents du travail dans le cas où les patrons ou les assurances se trouveraient insolvables.

M. DE LA TOUR, directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations, commissaire du gouvernement, insiste pour obtenir la disjonction de l'article défendu par M. Fessard. Il estime qu'il n'y aura jamais trop d'argent dans la caisse du fonds de garantie.

VIVIANI, ministre du Travail, appuie sa proposition.

M. FESSARD accepte la disjonction.

Mais MM. LEYDET, DELAHAYE, GUILLIER protestent.

Ils considèrent comme inutile de continuer à faire peser sur notre commerce et notre industrie une taxe aussi lourde puisque, dès maintenant, un fonds suffisant garantit le paiement de toutes les indemnités pour accidents.

M. POINCARE, au nom de la commission des finances, déclare s'en rapporter à la décision du Sénat.

M. CORDELET, président de la commission des accidents du travail, demande que l'article soit renvoyé à cette commission.

VIVIANI appuie énergiquement sa proposition.

Un scrutin est ouvert.

L'article 11 est DISJOINT.

Les articles 12 et 13 sont adoptés.

TAXE SUR LES PRELEVEMENTS STATUTAIRES

M. VALLE demande la suppression de l'article 14 (taxe sur les prélèvements statutaires).

La disjonction de l'article 11 nouveau est votée à deux voix de majorité.

M. CAILLAUX, ministre des Finances, défend énergiquement l'article 14.

Le ministre montre qu'il serait injuste que les sommes reçues par les administrateurs ne soient pas plus exemptes de taxes que celles reçues par les actionnaires ou obligataires.

M. GUILLIER a la parole.

M. GUILLIER s'efforce de prouver que le prélèvement statutaire constitue le prix d'un service.

M. CAILLAUX vient insister à nouveau en faveur de la taxe que M. RATIER combat. Enfin, après les interventions de MM. PREVET, MILLIARD et POINCARE, on adopte par 161 voix contre 127 l'amendement de M. VALLE, supprimant l'article 14 de la loi de finances.

Les opérations de Bourse

Le Sénat adopte l'article 15 relatif au droit de timbre sur les opérations de bourse malgré l'opposition de M. Courju.

On aborde l'article 32 relatif aux arrérages des pensions. Le texte du Sénat est adopté. Ce texte présente certaines différences avec le texte voté par la Chambre.

On modifie également l'article 34 voté par la Chambre relatif aux primes à la marine marchande.

La suite de la discussion est renvoyée à 9 heures et demie.

La séance est suspendue à 7 heures.

(VOIR NOTRE DERNIERE HEURE)

La guerre au Maroc

Le mauvais temps empêche notre action contre les Beni-Snassen. — La marche sur Médiouna. — Les pillards marocains. — Don Jaime de Bourbon.

Marnia, 29 décembre. — Un télégramme du général Lyautey annonce que les pluies torrentielles tombées depuis trois jours ont défoncé le terrain, rendu provisoirement les mouvements en montagne impossibles et les communications moins faciles; mais la situation n'est pas compromise et les opérations militaires ne sont nullement arrêtées.

Les troupes ont supporté vaillamment les intempéries; les points d'appui ont été fournis de vivres. Enfin, les mesures indispensables ont été prises pour traverser la période de mauvais temps, alléger les convois de ravitaillement, faciliter une nouvelle répartition et l'installation des troupes. L'état sanitaire est excellent.

Vendredi et hier le temps est devenu l'arbitre de la situation. Il a été impossible, à cause des averses continues, de mettre à exécution le plan du général Lyautey, qui consiste à lancer d'importantes reconnaissances des colonnes Branlières au nord et